



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU 4 février 2014

L'an deux mil quatorze le quatre février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2014

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, FRULEUX Anne-Marie, et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, DEVILLE François, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, PERROUD Frédéric, BECHEVET Patrick, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur PILLOT Jean-François à Madame FRULEUX Anne-Marie, Madame BILLAULT Céline à Monsieur JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle et EPRON Catherine.

Madame DESPRES Muriel a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 janvier 2014 à l'unanimité. Est invité à la remise des récompenses aux jeunes sportifs le vendredi 21 février 2014 à la salle de l'aéronautique à 19 heures.
- **RECOIT** le compte-rendu oral de la réunion du jury du concours d'architecte du 30 janvier 2014. Monsieur le Maire indique qu'une présentation sera faite lors du Conseil Municipal du mois de Mars. Il annonce le classement établi par le jury qui sera communiqué au Conseil Municipal, classement approuvé à l'unanimité du jury. Une négociation doit être organisée avec le candidat placé en tête par le jury avant le mois de mars.
- **EST INFORMÉ** du lancement des études visant à la requalification de la zone de développement économique de Planbois EST, à Mésinges. Ce projet de requalification de l'existant porte sur le réaménagement des parties publiques (voies, réseaux, sécurisation, éclairage, intégration paysagère, signalétique). Cette démarche doit rendre la zone plus accueillante et constituer une véritable porte d'entrée économique sur la commune.
- **EST INFORMÉ** de l'avancée des contentieux et des jugements relatifs à la construction de 11 logements aidés sur les parcelles communales des Bougeries. Monsieur le Maire rappelle que le référé déposé par les opposants au projet a débouté les requérants sur la globalité de leur requête. Monsieur DEVILLE souhaite savoir si l'argument retenu par Monsieur le Président du Tribunal est bien le dérangement que ne veulent pas subir les riverains du fait de l'installation de logements aidés. Monsieur le Maire confirme que c'est bien le point essentiel qu'a retenu Monsieur le Président du Tribunal. Monsieur DEVILLE considère que la situation est donc claire et qu'il s'agit bien d'une opposition à la construction de logements aidés.
- **EST INFORMÉ** du lancement de l'enquête publique du PLU arrêté le 8 Octobre 2013 qui se déroulera du 17 février au 24 mars 2014, ainsi que de l'enquête publique relative au zonage de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales). Monsieur le Maire indique que les avis des Personnes Publiques Associées ont presque tous été réceptionnés, avec notamment un avis très favorable du Conseil Régional, mais aussi du SIAC, dossier présenté par Monsieur DUPUIS. Monsieur DUPUIS précise que le bureau du SIAC a bien pris en compte les efforts faits par la

commune sur la restitution de terrains à l'agriculture, qui représente 85 hectares, dont 36 hectares retirés de l'urbanisation. Monsieur le Maire commente également la rencontre difficile avec la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), présidée par Monsieur le Préfet resté sans aucune écoute des élus. Monsieur le Maire indique que le Sous-préfet a proposé depuis une rencontre avec la DDT pour évoquer les points à améliorer. Monsieur le Maire a alors indiqué au Sous-préfet que tous les efforts possibles ont été réalisés en matière d'étalement urbain. Monsieur le Maire soulève que la contradiction est grande entre les services de l'Etat et les chambres consulaires, puisque la Chambre d'Agriculture contrairement à la CDCEA a rendu un avis favorable. Monsieur PERROUD considère que les terrains retirés de l'urbanisation sont en réalité des terrains qui étaient déjà agricoles. Monsieur DUPUIS dit son complet désaccord avec cette analyse, puisque de nombreux terrains, notamment à la Chavanne, mais aussi sur d'autres secteurs, ont été déclassés alors que les réseaux d'assainissement ont été amenés. Monsieur DEVILLE ajoute que cela n'est pas anodin puisque de nombreuses personnes ont acquitté des droits de succession sur des terrains constructibles maintenant déclassés.

- **EST INFORMÉ** de l'avancement des travaux sur l'Espace Jeune à la Chavanne. Monsieur le Maire indique que les entreprises sont en train de finaliser les travaux. Le skate-parc doit être installé et l'ensemble livré prochainement. Monsieur DEVILLE souhaite qu'un règlement soit mis en place. Monsieur le Maire indique que ce règlement est déjà rédigé et que les panneaux d'information commandés.
- **EST INFORMÉ** de la pose prochaine d'une plaque républicaine au fronton de l'école. A cette occasion une cérémonie sera organisée avec les classes de cycle 3 (155 élèves). Cette cérémonie aura lieu autour du 20 février, la date sera confirmée très prochainement. A cette occasion, et en présence du Directeur Départemental des Délégués de l'Education Nationale, des textes seront lus et l'hymne national « la Marseillaise » interprété par les jeunes.
- **RECOIT** les remerciements de l'Association des Membres de l'Ordre National du Mérite et la Société des Membres de la Légion d'Honneur pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur assemblée générale du 18 janvier. Mesdames BON et DESPRES sont remerciées pour leur aide lors de cette journée.
- **EXAMINE** le projet d'avenant présenté par le cabinet Barnoud Trombert dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'espace jeune. Cet avenant fait suite à de nombreuses demandes de la commune. Il correspond à la mise à jour des tarifs de maîtrise d'œuvre à la suite des évolutions du projet, qui modeste au départ (70 000€ de travaux initialement prévus) a évolué vers la création complète d'un espace public inter génération (347 020€ de travaux validés lors du conseil municipal du 30 juillet 2013). Le pourcentage de rémunération n'a pas varié, mais le montant global de maîtrise d'œuvre s'est appliqué. Après négociation, le montant total de maîtrise d'œuvre est arrêté à 26 000€ HT contre 6 000€ HT initialement. Le Maire rappelle qu'un rabais de 10 % a été consenti au final. Monsieur PERROUD considère, comme il l'avait fait lors d'une précédente séance, que le coût de ces travaux est trop important et qu'il a eu pour conséquence de mettre de côté les réfections des voies communales. Monsieur le Maire indique que certes les emplois partiels n'ont pas été réalisés mais que des subventions exceptionnelles ont été attribuées sur cet équipement pour la jeunesse par Monsieur le Conseiller Général. Il était important qu'une commune de la taille d'Allinges soit équipée d'un espace dédié aux jeunes, lieu de rencontre et de vie. Monsieur PERROUD estime que les emplois partiels sont prioritaires car ils conditionnent la sécurité des circulations. Monsieur le Maire indique qu'il reste concentré sur la sécurité des voiries mais qu'il était également important d'aménager un endroit qui en regroupant les jeunes assure leur sécurité, évitant ainsi qu'ils occupent le domaine public tel que routes et zones fréquentées par les véhicules. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de création de deux postes de technicien territorial. Monsieur le Maire indique d'emblée que l'un de ces deux postes était prévu pour anticiper un avancement de grade dans le cadre de la promotion interne. Malheureusement, le dossier de promotion interne n'a pas reçu un avis favorable. Le projet de délibération est donc amendé et porte sur la création d'un poste de technicien territorial, visant à remplacer le responsable de l'urbanisme

qui fera valoir ses droits à la retraite au printemps, avec un départ effectif fin mars 2014. Monsieur le Maire indique que la création d'un poste de catégorie B doit permettre de suppléer le départ en retraite du responsable de l'urbanisme et de prendre en charge les services techniques. Il ajoute que la publication de ce poste permettra à la prochaine municipalité de procéder au recrutement, puisque les CV seront examinés à la suite des élections municipales de mars prochain. Monsieur DEVILLE et Monsieur JORDAN souhaitent que le poste créé soit ouvert à un poste de catégorie C et B. Monsieur DEVILLE ajoute qu'il est nécessaire à ses yeux que deux profils soient créés : une offre d'emploi sur le poste de l'urbanisme, en catégorie C, et une offre d'emploi sur le poste de responsable des services techniques et de l'urbanisme, en catégorie B. Monsieur le Maire indique que le poste actuellement occupé par l'agent partant en retraite était voué à évoluer vers la catégorie B, compte tenu du niveau des tâches qui lui étaient confiées. Monsieur PHILIPPE se prononce contre la délibération amendée, considérant qu'un poste de catégorie B doit être créé pour permettre d'assurer pleinement la responsabilité du fonctionnement des services techniques et la gestion du service de l'urbanisme. Adopté à la majorité.

- **EXAMINE** le projet de création de deux postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe visant à permettre l'évolution de carrière de deux ATSEM qui sont actuellement ATSEM 1^{ère} classe. Après la nomination de ces deux ATSEM, le poste ouvert sur leur grade initial sera supprimé. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe visant à permettre l'évolution de carrière d'un agent actuellement adjoint technique territorial de 2^{ème} classe. Après nomination de l'agent dans le grade, le poste ouvert sur leur grade initial sera supprimé. Approuvé à l'unanimité.
- **EST INFORMÉ** de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Savoie concernant la promotion interne de Madame PEILLEX au grade de rédacteur territorial, qui est félicitée.
- **EST INFORMÉ** de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sur les nouveaux horaires scolaires de la rentrée 2014 qui porteront sur les périodes suivantes : 8h30 – 11h30 13h15-15h30 et 8h30-11h30 le mercredi matin. Cet avis est soumis à la délibération du Conseil Départemental de l'Education Nationale, qui doit se tenir le 12 février. Madame BOISSINOT indique que les enfants prenant les transports scolaires à midi disposeront d'une pause de seulement 45 minutes. Monsieur ROUAULT ajoute que cela bouleverse aussi les activités associatives. Monsieur le Maire est d'accord mais indique que l'ensemble des acteurs associatifs sont aujourd'hui intégrés dans le travail de la commission extramunicipale à Allinges. De manière plus globale, le Maire estime que la refondation de l'école touche à l'organisation même de la vie sociétale à tous les niveaux.
- **RECOIT** les dernières informations relatives à l'intercommunalité. Monsieur le Maire distribue le dernier arrêté du Préfet qui, en prévision des élections municipales, a choisi de fixer le nombre et la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire, sans tenir compte du rattachement de Thonon-les-Bains à la 3CL. Cela entraîne la répartition suivante : Allinges 10 délégués, Armoy 3 délégués, Cervens 2 délégués, Draillant 1 délégué, Le Lyaud 4 délégués, Orcier 2 délégués, Perrignier 4 délégués, soit au total 26 délégués. Monsieur le Maire rappelle l'historique des travaux menés sur la gouvernance et les contentieux avec le Préfet sur la question. Le bureau des Collines du Léman a décidé d'engager un référendum de liberté contre l'arrêté fixant la nouvelle gouvernance présentée ci-dessus. Le référendum se fonde sur l'urgence à agir et sur l'atteinte à la libre administration des collectivités territoriales (article 72 de la Constitution) et sera transmis au Tribunal Administratif de Grenoble dans le courant de la semaine sept. Le référendum de liberté rend obligatoire un jugement dans un délai compris entre 48 heures et 1 mois.
- **RECOIT** les correspondances échangées entre Monsieur le Maire et les services du Conseil Général de la Haute-Savoie concernant le carrefour du Crêt-Baron. M. Pascal BEL, président de la commission infrastructures routières et bâtiments du Conseil Général, propose de réaliser un aménagement du même type que celui réalisé récemment à Perrignier. Monsieur le Maire considère que cette réponse n'est pas adaptée. Il ajoute que selon lui, un projet d'installation

de feux tricolores serait un aménagement à moindre coût et réaliste techniquement et financièrement et qui garantirait la sécurité de tous, d'autant que l'ouverture de la bretelle routière de Morcy semble augmenter la fréquentation de véhicules à cet endroit sensible.

- **EST INFORMÉ** de la reconduction de l'évènement départemental « Monuments chemin faisant... à la découverte des Châteaux de Haute-Savoie » le dimanche 8 juin prochain, à l'occasion des journées nationales de l'archéologie. Les Châteaux des Allinges seront une nouvelle fois au cœur de cette manifestation. Des navettes supplémentaires seront mises en place afin de permettre l'acheminement de la population Haut-Savoyarde sur différents sites. Le Maire rappelle le sens de ces rencontres culturelles et a encouragé leurs renouvellements lors du bilan de l'édition 2013
- **EST INFORMÉ** de la réception, par Monsieur le Maire, d'une délégation du village de Mésinges représentant l'association « Mieux vivre à Mésinges ». Elle souhaite mettre en place un jardin partagé en louant une parcelle communale. Monsieur le Maire indique que les projets de l'association sont également d'être force de proposition pour l'entretien des éléments de patrimoine du hameau de Mésinges. L'Association se veut être gardien du « Testament Bétemps » et associée à l'intégration paysagère des grands travaux autour des villages. Monsieur le Maire indique qu'un bail sera préparé pour la séance du mois de mars pour la mise à disposition d'un terrain. Monsieur BERGERON indique que l'association se portera garante de la bonne utilisation de ce terrain et de la gestion des biens en bon père de famille.
- **EST INFORMÉ** du projet de création d'une plaque en l'honneur des résistants et des déportés de la 2^{nde} guerre mondiale. Un travail, en lien avec Bernard NEPLAZ, membre de l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, a été réalisé rappelant l'histoire de ces hommes et de ces femmes victimes de la barbarie Nazie. Monsieur le Maire présente la maquette papier. Il ajoute qu'une manifestation patriotique aura lieu le 22 février pour inaugurer cette plaque et déposer des gerbes sur les différents sites commémoratifs de la commune (Stèle Edouard Berthet et Franck Boujard). Monsieur BERGERON souhaite savoir s'il serait possible de retracer les noms sur les stèles lors de leur restauration. Monsieur le Maire indique que cela est prévu et déjà réalisé sur le monument aux morts. Monsieur DEVILLE souhaite savoir si les familles concernées sont informées. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Monsieur PERROUD voudrait s'assurer qu'aucune famille n'ait été oubliée. Monsieur le Maire indique que c'est toujours une grande crainte dans ce type de démarche de mémoire, mais que des historiens ont travaillé sur le sujet afin d'éviter au mieux ce risque toujours possible. Il ajoute que la date de la manifestation permettra de s'inscrire dans un week-end commémoratif puisque le 23 février aura lieu la commémoration en l'honneur des patriotes fusillés au Savoie-Léman. Chaque membre du Conseil Municipal est invité à participer à ces évènements.
- **ENTEND** Madame SPECIA qui souhaite connaître la raison pour laquelle les sacs poubelles n'ont pas été distribués cette année. Monsieur CART indique que cette opération est reconduite et qu'elle est en cours de mise en œuvre.
- **ENTEND** Madame DUMAS indiquer que l'organisation du Carnaval'linges se prépare, avec deux chars pour l'instant sur Allinges. D'autres chars se préparent également sur d'autres communes, en lien avec des associations et d'autres organisations. La MJC est également intégrée dans ce processus. Pour l'instant, 4 chars seront présents de manière certaine. Monsieur le Maire remercie Madame DUMAS pour son implication dans la préparation et l'organisation des manifestations communales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire

Jean-Pierre FILLION.